

Déclaration liminaire – UNSA Éducation

(Un avis sera déposé lors de cette instance en lien avec la déclaration liminaire)

**Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT,**

L'instance chargée d'examiner les conditions de travail devrait être un lieu central de prévention. Pourtant, les remontées du terrain, notamment à travers les fiches SST, révèlent un malaise profond et un déficit chronique de suivi. Les personnels expriment des souffrances liées aux violences, à la surcharge des missions et aux parents de plus en plus agressifs. Beaucoup d'AESH, pourtant en première ligne de l'école inclusive, n'osent même plus remplir ces fiches tant leur invisibilisation et leur précarité sont devenues structurelles. À ce jour, aucune fiche SST rédigée par une AESH n'a donné lieu à un retour ou à une action visible sur le registre.

Lors du GT « fiches SST » du 4 novembre, deux situations particulièrement alarmantes ont été évoquées : une AESH au bord du suicide et un directeur d'école menacé de mort. L'ensemble des organisations syndicales présentes ont alors demandé une réponse urgente. Or, aucune mesure ne semble avoir été prise durant les deux semaines qui ont suivi, jusqu'à ce que la presse s'empare de la situation de l'école maternelle des Cloteaux.

Ce n'est pas à la presse de créer l'urgence. Nous attendons que le dialogue social et un véritable travail de fond, fondé sur la confiance, permettent d'apporter des réponses rapides et adaptées.

Les résultats du baromètre UNSA Éducation confirment cette dégradation : 67 % des personnels jugent leurs conditions de travail insatisfaisantes. L'épuisement s'installe durablement : 37 % envisagent une reconversion dans la fonction publique et 25 % dans le privé. Le sentiment d'abandon, la surcharge et la perte de sens nourrissent ce rejet massif.

Au cœur de ce malaise se trouvent les enjeux de santé au travail. Plus d'un personnel sur deux juge sa charge excessive, et 53 % déclarent un niveau de stress trop lourd. Les risques psychosociaux sont désormais structurels.

Alors que la baisse démographique devrait permettre de réduire la pression dans les classes, elle sert au contraire de prétexte à la suppression de postes. Une école inclusive exige pourtant des effectifs renforcés, notamment dans les métiers médico-sociaux déjà en tension : infirmières, médecins, psychologues, assistants sociaux. Cette dégradation rejaillit directement sur les élèves. Les personnels chargés de la prévention sont eux-mêmes en souffrance : plus de 70 % des infirmières sont en surcharge, et deux psychologues sur trois déclarent ne pas se sentir respectés. Les

Assises de la santé scolaire n'ont, pour l'instant, débouché sur aucune amélioration tangible.

La Commission d'enquête parlementaire sur les défaillances des politiques publiques en matière de santé mentale et de handicap, créée en juin 2025, confirme l'ampleur des difficultés : retards d'accompagnement, manque d'AESH, inégalités territoriales, absence de coordination entre l'Éducation nationale, l'ARS et les MDPH.

Ces constats nationaux trouvent en Ile-et-Vilaine une expression particulièrement aiguë. Malgré quelques avancées — ouverture d'une classe « répit », création d'unités ULIS et d'une brigade de 3 enseignants spécialisés — la situation demeure gravissime : plus de 1 200 élèves attendent un accompagnement adapté et environ 150 AESH manquent dans le département.

Pour seule illustration locale : **la seule école maternelle Clémenceau accuse déjà un déficit de 4,5 AESH**, laissant des équipes en tension permanente et des élèves sans accompagnement effectif. Les enseignants, parmi les moins bien rémunérés d'Europe, doivent faire face à des classes surchargées et à des situations de violence de plus en plus fréquentes.

Ces réalités montrent que la reconnaissance des accidents du travail ne peut plus se limiter aux « chutes de plain-pied ». Les violences physiques, psychologiques, le stress traumatique et les atteintes à l'intégrité doivent être pleinement considérés. Nous souhaitons rappeler à nouveau ici une situation survenue récemment à Rennes à l'école Jean Charcot de Guichen.

Une AESH accompagnant un élève autiste a été violemment frappée à trois reprises lors des évaluations nationales, organisées sans aucune adaptation. Malgré la rédaction d'une fiche SST, il lui a été demandé de retourner auprès du même élève sans mesure de protection. Traumatisée, elle a été placée en arrêt maladie trois semaines(elle y est toujours) Lors de son entretien de reprise, les faits ont été minimisés, allant jusqu'à affirmer qu'on ne pouvait « juridiquement » parler d'agression avec un élève autiste. On lui a également déclaré :

« Imaginez, avec toutes les fiches SST, si l'on devait déplacer tous les personnels qui se font frapper... »

Ce discours banalise la violence et nie le droit à la sécurité des personnels. Nous nous en désolidarisons totalement.

La non solution proposée ici de ne rien faire crée uniquement des perdants :

- pour les élèves, qui ne seront plus accompagnés dans les 2 écoles
- pour l'AESH, traumatisée et mise en danger,
- pour les parents et l'équipe éducative, fragilisés et exposés.

Cette réponse est d'autant plus incompréhensible qu'une AESH en stress post-traumatique sollicite légitimement la protection fonctionnelle et la reconnaissance d'un accident du travail. Que cette AESH ne demande qu'à travailler pour passer Noël en famille

Rappelons que la protection des personnels prime sur la continuité du service public.

Cette situation n'est malheureusement pas isolée. Elle illustre un manquement grave à l'obligation de prévention et de protection prévue par le Code du travail. L'AESH concernée nous a confié se sentir au bord du suicide. Nous avons d'ailleurs écrit notre inquiétude au médecin du personnel .. Nous attendons toujours sa réponse.

Monsieur le Directeur Académique, nous vous demandons solennellement de protéger vos personnels lorsqu'ils subissent des violences et de trouver en urgence une solution pour cette agente.

Face à l'ensemble de ces constats, l'UNSA Éducation formule trois demandes claires :

1. **La mise en place d'un protocole uniforme en cas d'agression avérée d'un AESH ou de tout personnel éducatif**, incluant un soutien psychologique immédiat, une réévaluation de l'affectation et une protection administrative effective.
2. **Un pilotage territorial unifié**, associant Éducation nationale, ARS et MDPH, afin de garantir l'exécution rapide des notifications.
3. **Un plan d'urgence pour l'école inclusive en Ile-et-Vilaine**, incluant l'ouverture immédiate de places supplémentaires en IME et ITEP et une coordination renforcée avec les acteurs médico-sociaux, aujourd'hui trop insuffisamment engagés.

Il ne peut y avoir d'école inclusive sans personnels protégés, respectés et en bonne santé.

La santé au travail n'est pas un supplément : elle est la condition même d'un service public éducatif digne, durable et garant du droit à l'éducation pour tous les élèves.

Valéry Lamoure et Isabelle Carré